

La société civile contre la dégradation des sols

Les contraintes lourdes telles que la sécheresse et la désertification que subit l'économie, essentiellement agricole, de l'Afrique ainsi que les errements de certaines politiques (agricoles et industrielles) constituent un handicap sérieux pour une gestion durable de l'environnement. Ces contraintes se traduisent par une sévère dégradation des terres, une précarisation des conditions de vie des populations, une baisse des capacités productives des terres et un recul des formations forestières et de la biodiversité. On note d'ailleurs, selon la Banque Mondiale, que chaque année, la dégradation des sols coûte à l'Afrique Subsaharienne plus de 3 % de son PIB agricole.

La dégradation des sols réduit la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales perpétuant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation. Face à ces conséquences, les pouvoirs publics, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile et les Organisations Communautaires de Base ont entrepris d'importantes activités de lutte contre la dégradation des ressources naturelles. A ce titre, divers programmes ont été mis en œuvre avec le concours des partenaires au développement pour aider les populations à affronter les problèmes environnementaux.

La société civile a beaucoup contribué aux actions de lutte contre la dégradation des sols, à travers des projets de développement intégrant des actions de régénération du milieu naturel, des programmes de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs à la base. Certes, toutes ces initiatives portent sur des actions ponctuelles de terrain, souvent dispersées et insuffisamment coordonnées, mais il convient de souligner qu'avec le processus d'élaboration et de mise en œuvre de programmes d'action de lutte contre la désertification, la société civile a développé des capacités d'organisation et de participation s'imposant ainsi comme un partenaire de premier plan des pouvoirs publics.

Drynet : un projet de renforcement des réseaux d'ONG pour le développement de terres arides

Dans le cadre du 'Programme sur l'environnement dans le pays en développement' de la Commission Européenne, des organisations de la société civile du Nord et du Sud ont élaboré un projet afin d'assister «les pays en développement dans leurs efforts d'intégration de la dimension environnementale dans les processus de développement».

Le projet nommé 'Drynet' vise en particulier à intégrer la corrélation entre l'environnement et la pauvreté dans les terres arides, comme noté dans les plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, dans les cadres plus larges de coopération et de développement comme les documents de stratégies des pays, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et des initiatives comme TerrAfrica et les négociations relatives au commerce.

Les partenaires du projet - ONGs d'Europe (Both Ends, CARI et Liga für Hirtenvölker), d'Afrique (ENDA, EMG et TENMIYA), d'Asie (CAREC, LPPS, SCOPE, TEMA et CENESTA) et d'Amérique Latine (Instituto Sertao, OCLA et Probioma) actives dans le développement des terres arides – cherchent conjointement à renforcer les capacités des organisations de la société civile pour mieux influencer les processus politiques d'identification et de formulation des priorités et contribuer à une meilleure intégration des dimensions environnementales et sociales.

Ceci conformément à la Déclaration de Paris sur «l'efficacité de l'aide au développement» qui souligne que l'efficacité de l'aide au développement devrait être améliorée «à travers le renforcement des stratégies de développement et des cadres opérationnelles des pays, alignant l'aide avec les priorités nationales».

Les activités du projet sont regroupées autour de ces axes majeurs:

- la construction et l'élargissement du réseau au niveau national par le recueil et la mise en place de base de données des acteurs nationaux concernés par la dégradation des terres ;

- l'évaluation, l'analyse et facilitation de la participation des ONG/OCB dans le développement et la mise en œuvre des PAN/LCD ;

- le renforcement des capacités pour la participation et le développement de projet ;

- l'identification de meilleures pratiques et innovations. Elles reposent essentiellement sur une stratégie d'échange et de partage d'information entre les acteurs concernés par la lutte contre la désertification.

Les organisations de la société civiles et les ONG travaillent au niveau local et sont une importante source d'information, entre autres, pour les rapports nationaux soumis à un mécanisme de suivi comme le CRIC. Cependant, l'expérience a montré que les officiels des gouvernements ne sont pas suffisamment au courant des très bons et réussis projets au niveau local. Une coalition d'ONG/OCB, formée et organisée autour des activités et programmes relatifs à la Convention de lutte contre la désertification, est un bon moyen pour fournir une contribution de valeur aux conférences nationales et internationales comme la Conférence des Parties et un mécanisme de feedback pour la communauté scientifique.

Pour plus d'informations sur ce projet (Drynet)

- Nous contacter -



TerrAfrica : une plateforme de partenariat mondial contre la dégradation des terres

TerrAfrica a été lancé durant la 7^e session de la Conférence des Parties à la Convention de lutte contre la désertification tenue à Nairobi, Kenya, en octobre 2005, après deux ans de consultations et de développement sous l'initiative de la Banque mondiale, du Secrétariat du NEPAD, du Mécanisme Mondial, du Secrétariat Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

En tant que plateforme de partenariat mondial, TerrAfrica vise à augmenter le niveau et l'efficacité des investissements pour la lutte contre la dégradation des sols et le renforcement de la gestion durable des terres (GDT) en Afrique subsaharienne.

TerrAfrica appuie des opérations de portée nationale et régionale avec un cadre programmatique guidé par cinq principes : l'appropriation par les pays africains, la transparence et la responsabilité, la participation de tous les acteurs y compris la société civile et les communautés rurales, la subsidiarité fondée sur les avantages comparatifs des partenaires et enfin les performances et les résultats durables.

Agir pour une gestion durable des terres :

Les activités de TerrAfrica se répartissent en trois grandes catégories : l'établissement de partenariats; la constitution et la gestion de bases de connaissances ; les investissements. Elles poursuivent les objectifs suivants :

- la création d'alliances et de partenariats stratégiques ayant une identité africaine pour la gestion durable des terres aux niveaux international et régional ;
- le développement d'un dialogue inclusif et de la communication au niveau régional sur les priorités stratégiques à définir, les conditions à réunir et les mécanismes d'exécution à mettre en place pour appuyer les activités menées au niveau des pays ;
- le soutien de réseaux d'information de grande qualité afin de guider les investissements et la prise de décisions à tous les niveaux ;
- l'identification et la création de base analytiques plus solides des programmes d'action afin de guider les investissements et la prise de décision ;
- l'harmonisation des systèmes de suivi d'évaluation ;
- l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies de développement et le dialogue politique ;
- le développement, la mobilisation et l'harmonisation de l'investissement aux niveaux sous-régional, national et local.

Le Programme Stratégique d'Investissement FEM

Le Programme Stratégique d'Investissement (PIS) répond à un des objectifs de TerrAfrica qui est de mobiliser et de canaliser les ressources financières de manière plus efficace. Il suit étroitement le Programme Opérationnel 15 (OP 15) du FEM sur la dégradation des terres, et ses 4 objectifs émergent sous le FEM-4. Ces objectifs, directement abordés dans le PIS ; sont :

- susciter des changements à l'échelle du système et lever les barrières politiques, institutionnelles, techniques, de capacité et financières à la GDT
- identifier et diffuser les meilleures pratiques de GDT pour la lutte et la prévention de la désertification et de la déforestation
- générer et diffuser les connaissances abordant les questions actuelles et émergentes sur la GDT
- démontrer les synergies entre les domaines de concentration et les approches intégrées de l'écosystème pour la GDT axée sur les bassins hydrauliques.

Le Programme d'Investissement Stratégique pour une Gestion Durable des Terres (PIS/GDT) en Afrique subsaharienne est conçu comme un programme sur douze ans en plusieurs phases appuyé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le PIS doit permettre aux bénéficiaires d'avoir accès aux ressources du FEM selon une approche programmatique menée et coordonnée par la Banque mondiale associée à la BAD, la FAO, le FIDA, NEPAD, le PNUD et le PNUE. Les fonds seront utilisés pour catalyser les ressources afin d'atteindre des objectifs de GDT sous la conduite du FEM et de la plateforme de TerrAfrica, en particulier pour créer des synergies pour des domaines de concentration du FEM par exemple la biodiversité dans les terroirs de production, les ressources internationales en eau, l'amélioration de la séquestration du carbone et l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques.

Pour plus d'informations: <http://www.terrafrica.org>



Cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 5)

Buenos Aires, Argentine, 12 – 21 mars 2007

La Conférence des Parties (CP) a créé le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) pour faciliter l'échange d'informations sur les mesures prises par les Parties en application de la Convention. Par sa Décision 7/COP.7, la Conférence des Parties a décidé de reconduire le mandat du Comité jusqu'à la fin de la huitième session de la Conférence, donc jusqu'à la fin de 2007. La réunion de Buenos Aires complète le 3e cycle de suivi avec la présentation de rapports des pays affectés provenant de régions à l'extérieur de l'Afrique.

La cinquième session du CRIC s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, du 12 au 21 mars 2007. L'objet principal de cette session était d'examiner les progrès de la mise en œuvre dans les pays affectés d'Asie, d'Amérique latine, de la Méditerranée, de l'Europe de l'est et de l'Asie centrale.

Le Comité a discuté des expériences nationales, des résultats des consultations, des questions relatives à la mobilisation des ressources et au transfert de technologie. La session était consacrée essentiellement aux présentations et discussions en commission sur des thèmes choisis, incluant : les processus participatifs ; les cadres ou arrangements législatifs et institutionnels; la mobilisation et la coordination des ressources ; les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement ; les mesures de remise en état de terres dégradées et la mise en place de systèmes d'alerte précoce ; la surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; l'accès des pays touchés, en particulier ceux en développement, aux technologies, connaissances et savoir-faire appropriés ; l'amélioration de la communication information et des rapports nationaux ; et l'investissement en milieu rural dans le contexte de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification.

La réunion a aussi examiné le rapport de '2006 Année Internationale des Déserts et de la Désertification' et le projet de « Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) ».

Le rapport adopté lors du CRIC sera utilisé comme base pour sa prochaine session afin de produire une série de recommandations pour la huitième Conférence des Parties (COP-8) de la Convention de lutte contre la désertification (CCD), prévue du 3 au 14 septembre 2007, à Madrid en Espagne.

Deux groupes intersessionnels établis durant la COP-7 en 2005 se sont aussi réunis en marge du CRIC. Le Groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD (AHWG) s'est réuni et a convenu sur la structure et le programme pour son rapport, et le Groupe de travail intersessions intergouvernemental spécial (IIWG) a travaillé sur le projet de Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la CCD. Le Plan-cadre stratégique décennal vise à réengager les Parties et les partenaires en vue d'une mise en œuvre plus efficace de la Convention et à doter la Convention de mécanismes forts.

Les délégués ont échangé durant la CRIC-5 des informations sur les initiatives nationales de conservation des sols, de gestion durable des terres arides et de lutte contre la désertification. Les discussions durant cette session ont montré qu'il existe suffisamment de connaissances et de technologies adéquates pour combattre la désertification, mais les Parties se heurtent souvent à des obstacles pour diffusion et la réplique à large échelle des meilleures pratiques nécessaires pour avoir des impacts visibles sur le terrain.

Pour plus d'informations: <http://www.iied.ca/desert/cric5>